

M. Mme.....
.....
.....
.....

Monsieur Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Chaque année, en France, la chasse provoque des dizaines d'accidents dont un nombre bien trop élevé, s'avère être mortel. Promeneurs, randonneurs, cueilleurs de champignons, vététistes, sportifs, cavaliers, scolaires, naturalistes, escaladeurs et tous les utilisateurs de la nature, ont le droit de pratiquer leur loisir en toute sécurité et sérénité, sans que pèsent sur eux les menaces d'une seule activité : la chasse.

Les chasseurs représentent moins de 2% de la population, mais ils s'approprient la nature tous les jours de la semaine pendant 9 mois de l'année, au détriment des 98% restants.

Aujourd'hui, il n'existe plus aucun texte législatif ni réglementaire pour encadrer les mesures de sécurité liée à la chasse.

Vous n'êtes en effet, pas sans savoir que la loi chasse n°2008-1545, dite « loi Poniowski » a supprimé la seule référence législative à ce grave problème. En effet, si la loi chasse 2000 avait bien prévu qu'un décret encadrerait la réglementation de la sécurité de la chasse, ce décret n'a jamais été pris. Pire, la « loi Poniowski » a supprimé cet article de loi en 2008.

Déjà, en 2004, la loi chasse de R. Bachelot avait supprimé le jour sans chasse issu de la loi chasse 2000.

Et bien plus tôt, en 1982, la circulaire Defferre avait supprimé le périmètre de sécurité autour des habitations !

Cette dérèglementation a conduit la France à être, de très loin, le pays d'Europe où il y a le plus d'accidents de chasse. Pourtant des mesures simples et de bon sens suffiraient à en faire baisser considérablement le nombre.

Je vous demande donc de prendre des mesures efficaces rapidement pour pallier ce problème de sécurité et d'inégalité, en établissant une trêve de la chasse le dimanche. J'espère que vous tiendrez compte, lors de vos prochaines décisions, de cette opinion largement partagée.

Je compte sur vous pour le respect des droits des usagers de la nature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le / / 20..